

**Procès-verbal
du Conseil municipal de Virazeil
Séance du vendredi 13 août 2021 – 17 h 00**

L'an **deux mil vingt-et-un, le vendredi 13 août 2021**, les membres du Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL se sont réunis en session ordinaire à **17 h 00 en Salle des Fêtes**, par respect de la distanciation sociale et gestes barrières depuis la pandémie, sur **convocation** adressée par Monsieur le Maire, le **9 août 2021**, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

R. MARTINETTI-BRICE a été désignée secrétaire de séance

Présents : Ch. COURREGELONGUE –L. LARRUE-MARREL - JC LATASTE – A. LEBEDINSKY - R. MARTINETTI-BRICE - J. MARTINEZ CONCHESO - V. PAULAY – P. PIRA - A. REVERTE – O. RIGO - M. THEVEUX - A. ZOÏA

Pouvoir(s) : " J. CELLOT pouvoir à A. LEBEDINSKY - S. SCAFFINI pouvoir à Ch. COURREGELONGUE - G. TONINI-HELBERT pouvoir à V. PAULAY - M. VALENTI pouvoir à R. MARTINETTI-BRICE

Absents : E. BRIEDA - P. GLANES - ML PARAGE -

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Madame Yvette GUILLOT à l'âge de 111 ans à l'EPAHD du Mas d'Agenais. Une gerbe a été offerte au nom du conseil municipal. Cette personne était la doyenne du département et a tenu la cantine de Virazeil pendant 25 ans.

1) PLU modification simplifiée n°3 : définition des modalités de mise à disposition du dossier au public

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération le 13 février 2019.

La révision n°1 concernait une petite zone, où il n'était pas précisé « activité commerciale ».

La révision n°2 était pour la fleuriste.

Et maintenant la 3^{ème} révision pour de l'usine GEORGELIN.

Toutes les personnes publiques associées ont rendus leur avis. La commune doit à présent lancer la procédure de modification simplifiée du PLU n°3

Une parution dans la presse aura lieu le 17 août.

Le dossier va être mis à disposition du public du 25 août 2021 au 23 septembre 2021 inclus.

- ouverture de la zone 2AUx en limite de l'usine GEORGELIN, pour transformation en zone Aux.
- Modification de la hauteur de construction de la zone AUx,
- Réalisation d'une OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) de la nouvelle zone AUx,

- Réalisation d'une étude Aménagement Dupont pour réduire la bande des 75 m à 15 m de l'axe de la RD 933, sur la zone AUx, en limite de l'usine GEORGELIN. Le département a déjà donné son accord.

Le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de VIRAZEIL présentant l'exposé de ces motifs, ainsi qu'un registre d'éventuelle(s) observation(s) à formuler, seront mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie de VIRAZEIL, durant la période suivante : 25 août 2021 au 23 septembre 2021 inclus.

Durant cette même période, le public pourra également adresser par écrit ses observations à Monsieur le Maire – Mairie 1 Place de la Mairie – 47200 VIRAZEIL,

Un avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, précisant l'objet de cette procédure, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations. Cet avis sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et affiché à la Mairie de VIRAZEIL.

Le dossier de mise à la disposition du public du projet de la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de VIRAZEIL, contiendra :

- un rapport de présentation exposant les motifs des changements apportés dans le cadre de la modification simplifiée du PLU,
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP),
- Le règlement graphique avant la modification, Le règlement graphique après la modification,
- L'Amendement Dupont, (réduire la zone d'in-constructibilité autour de la départementale),
- L'avis des services des personnes publiques associées (électricité, eau, SDIS, Département, chambre d'agriculture, mission régionale environnement. Ils ont déjà tous répondu favorable.)
- Un résumé non technique

S'il y a des avis négatifs, c'est la préfecture qui regarde.

Le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU conformément aux dispositions des articles L153-36, L153-37, L153-40, L153-47 du Code de l'Urbanisme,

PRECISE que le dossier de projet de modification simplifiée n°3 du PLU de VIRAZEIL sera mis à la disposition du public, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations aux heures d'ouverture de la Mairie de VIRAZEIL, **du 25 août au 23 septembre 2021, inclus**

PRECISE que durant cette même période, le public pourra également adresser par écrit ses observations à Monsieur le Maire – Mairie – 1 Place de la Mairie – 47200 VIRAZEIL,

DIT qu'un avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, précisant l'objet de cette procédure, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations. Cet avis sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et affiché à la Mairie de VIRAZEIL,

Questions diverses :

- 1) **Problème de réseau internet sur Virazeil** : Mme RIGO souligne les irrégularités de débit sur son réseau internet. Le problème semble général à tous les opérateurs depuis quelques semaines.
- 2) **Goudronnage d'une section de route**, rue de Milhan et route des Châteaux.
- 3) **Vente d'une propriété agricole** : Mme LARRUE-MARREL présente (sur l'interpellation d'un agent immobilier) le cas de la vente d'une propriété comprenant deux maisons et un bâtiment référencé en agricole, qui n'arrive pas à trouver d'acheteurs. Pour l'agent immobilier, le problème vient de « la mairie » qui ne veut pas changer en habitat la destination du bâtiment agricole.
Monsieur le Maire explique que ce n'est pas une décision particulière de la mairie, mais l'application du règlement communal du PLU. Seuls les bâtiments agricoles ayant une borne incendie à moins de 400 mètres peuvent changer de destination. Cette question de la Défense Incendie est problématique et la Préfecture est de plus en plus pointilleuse à ce sujet (même pour des terrains référencés en zone constructible).
Il est rappelé aussi, que le mieux est de déposer une demande de certificat d'urbanisme (CUa) en mairie. A la prochaine révision du PLU, le pétitionnaire pourra demander le changement de destination, sans garantie que ce soit accepté.
- 4) **Passage aux 35H des agents du service technique** : Mme ZOIA informe le conseil que les discussions avec les agents techniques sur le passage aux 35H se poursuivent.
- 5) **Révision avec les associations** : M. PAULAY rappelle que la réunion traditionnelle de répartition de la salle des fêtes se fera en septembre.

Travaux en cours :

- 1) **Information sur les travaux de la médiathèque** : Monsieur PEYRAUD a fait les procès-verbaux de réception des travaux. Les entreprises ont jusqu'au 2 septembre pour finir le chantier. Le 20 août, ENEDIS vient poser le compteur.
- 2) **Feux tricolores** : mise en route mi-septembre, avec une semaine de feux clignotants, puis fonctionnement normal. Déclenchement à la vitesse, passe au rouge si la voiture arrive trop vite. Capteur pour les véhicules venant de l'école et du lotissement « Cœur de Bourg » et caméra pour la sortie de chez le coiffeur.
- 3) **Eclairage médiathèque** : devis validé pour 3 éclairages leds.
- 4) **Devis pour armoire pour la fibre optique** : pose d'armoires (devant salle des fêtes, vers l'école, une en montant la côte de Virazeil et route de Sainte Abondance)

Prochain conseil municipal le 25 août 2021

Séance levée à 17h45